

# A

## nnexe III

### GRILLE HORAIRE HEBDOMADAIRE

Formation initiale sous statut scolaire

	<b>BTS 1</b>	<b>BTS 2</b>	<b>Total horaire sur les deux ans calculé sur la base de 30 semaines par an (à titre indicatif)</b>
<b>Enseignements obligatoires</b>			
<b>Enseignement général</b>			
Culture générale et expression	2	2	120
Philosophie	0	2*	60
Langue vivante étrangère 1	2	2	120
Mathématiques	2	2	120
Sciences physiques	1 + (1a)	1 + (1a)	120
Économie et gestion	2	1**	90
<b>Enseignements artistique et professionnel</b>			
Culture design	3	2	150
Technologies	0 + (3b)	0 + (2a)	150
Pratique plastique	0 + (3a + 3b)	0 + (3b)	270
Atelier "3 D"	0	0 + (3a)	90
Ateliers de conception (1), (2) et (3)	2 + (8c)	3 + (8c)	630
<b>Enseignements facultatifs</b>			
Langue vivante étrangère 2	1	1	60
<b>TOTAL DES HEURES D'ENSEIGNEMENT</b>			
Obligatoires	32	32	
Facultatives	1	1	60

a) Travaux dirigés.

b) Travaux pratiques.

c) Travaux dirigés consacrés aux "ateliers" avec l'intervention de professeurs d'ateliers et de professionnels.

\* En plus des deux heures de philosophie en 2ème année, une heure de philosophie sera dispensée en coanimation en atelier de conception sur les 3 heures en classe entière.

\*\* En plus de l'heure d'économie et gestion en 2ème année, une heure d'économie et gestion sera dispensée en coanimation en atelier de conception sur les 3 heures en classe entière.

La même importance sera donnée à chaque atelier en 1ère année :

(1) Analyse et méthode.

(2) Construction et process.

(3) Communication et infographie.

# Annexe IV

## RÈGLEMENT ET GRILLE D'EXAMEN

			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 Culture générale et expression	U.1	3	écrit	4h	CCF 4 situations d'évaluation		écrit	4h
E2 Langue vivante étrangère 1	U.2 (a) (c)	2	oral	0h 20	CCF 2 situations d'évaluation		oral	0h 20
E3 Mathématiques-sciences	U.3	3			CCF			
Sous-épreuve : Mathématiques	U.3.1	1,5	écrit	1 h 30	3 situations d'évaluation		écrit	1 h 30
Sous-épreuve : Sciences physiques	U.3.2	1,5	écrit	1 h 30	2 situations d'évaluation		écrit	1 h 30
E4 Démarche créative	U.4	4	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		pratique	2 x 8h
E5 épreuve professionnelle de synthèse	U.5 (b)	10						
Sous-épreuve : Dossier de travaux personnels	U.5.1 (c)	5	oral (soutenance)	0h 20	oral (soutenance)	0h 20	oral (soutenance)	0h 20
Sous-épreuve : Rapport de stage ou d'activités professionnelles	U.5.2	1	oral (soutenance)	0h 10	oral (soutenance)	0h 10	oral (soutenance)	0h 10
Sous-épreuve : Projet de synthèse - Projet de design - Économie et gestion - Philosophie	U.5.3	4	oral (soutenance)	0h 20	oral (soutenance)	0h 20	oral (soutenance)	0h 20
E6 Culture design et technologies	U.6	6	CCF		CCF			
Sous-épreuve : Culture design	U.6.1	3	2 situations d'évaluation		2 situations d'évaluation		écrit	3h
Sous-épreuve : Technologies	U.6.2	3					écrit	3h
EF1 Langue vivante étrangère 2	UF. 1 (a) (c)		oral	0h 20	ponctuel (oral)	0h 20	oral	0h 20

a) La langue vivante étrangère facultative est différente de la langue vivante étrangère obligatoire.

b) L'ensemble des sous-épreuves U.5.1, U.5.2, U.5.3, se déroule dans la continuité et dans l'ordre du tableau.

c) Précédée d'un temps égal de préparation.